



*Direction Générale des Services*  
*E-mail : mf.stephan@niederbronn-les-bains.fr*

Réf. : C/ /MF  
Affaire suivie par : M.F. STEPHAN

## **Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal dans sa séance plénière du 18 Septembre 2023**

1. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 11 Juillet 2023 et du 04 Septembre 2023.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Présentation du bilan d'exploitation 2022 de La source Celtic.
4. Soutien au commerce de proximité et lutte contre la vacance commerciale :
  - 4/1. Instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales – Fixation des taux.
  - 4/2. Aide au loyer pour l'installation de nouvelles activités commerciales.
5. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 5/1. Consultation en vue du renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Annexe Lotissement Forêt.
  - 5/2. Révision du tarif des fermages.
  - 5/3. Abattement pour spectacles de qualité – Décision Budgétaire Modificative.
  - 5/4. Exploitation de la Chaufferie bois et du réseau de chaleur – Actualisation tarifaire.
  - 5/5. Demande de subvention d'équipement de la Paroisse Protestante.
  - 5/6. Demande de subvention pour un voyage scolaire de l'Ecole Maternelle du Montrouge.
  - 5/7. Demande de subvention de l'Association des Commerçants pour la mise en place d'une sonorisation.
  - 5/8. Avenant à la convention ACTES portant sur la dématérialisation marchés publics.
  - 5/9. Convention de location d'une parcelle au lieu-dit Breitenwasen.
  - 5/10. Cession de parcelles au lieu-dit Breitenwasen.
6. Divers et communications.
7. Affaires de personnel :
  - 7/1. Piscine Les Aqualies – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent.
  - 7/2. Modification du tableau des effectifs et nomination stagiaire sur le grade d'adjoint administratif territorial.
  - 7/3. Piscine Les Aqualies – Création d'un poste d'éducateur des APS non titulaire.

**Affichée le 18 Septembre 2023**  
**en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT**



Le Maire,  
**Anne GUILLIER**

